

En Bref

• Trop gourmands

Il n'aura fallu à l'humanité qu'un peu moins de huit mois pour consommer toutes les ressources naturelles que la planète peut produire en un an. Le mardi 20 août correspondait au « jour du dépassement planétaire », selon l'ONG Global Footprint Network (GFN). Cette ONG calcule chaque année l'empreinte écologique, qui est l'écart entre ce que la nature peut régénérer, et ce qui est requis pour alimenter l'activité humaine. Les principaux responsables du dépassement sont le rejet massif de CO² et la surexploitation des milieux naturels.

• Bus gratuits

L'agglomération d'Aubagne a instauré depuis quatre ans la gratuité de son réseau de bus, suivant l'exemple de Compiègne et Châteauroux (lire notre reportage dans l'ADF n° 70, décembre 2012). Le premier bilan de l'opération montre une hausse de 175 % de la fréquentation des bus. Un peu plus d'un tiers des usagers sont d'anciens automobilistes, qui désormais préfèrent le bus. Quand on sait que l'automobile en milieu urbain mobilise 80 à 90 % des budgets publics consacrés au déplacement, ce changement de comportement devrait permettre à la collectivité de réduire ses coûts.

lesaviezvous ?

La cigale chante à partir d'une température comprise entre 22 et 25 degrés. Seul le mâle se fait entendre, afin d'attirer la femelle. On dit qu'il cymbalise, grâce à deux membranes qui se déforment sous l'action d'un muscle, un peu comme le couvercle d'un pot de confiture qui fait ploc quand on appuie dessus. Et ce n'est pas tout : l'abdomen des mâles possède une caisse de résonance qui permet d'amplifier le son et contribue à le propager.

• Vote des étrangers

Le collectif Droit de vote 2014, constitué de 120 organisations a envoyé une nouvelle lettre publique à François Hollande, pour rappeler au président son engagement en faveur du droit de vote des étrangers aux élections locales. « Il y a urgence à agir pour la démocratie et le vivre ensemble » écrit le collectif qui ajoute : « Dix-sept pays sur vingt-huit de l'Union européenne accordent déjà des droits politiques à leurs résidents étrangers non communautaires ».

• Vos papiers

Moins d'un papier sur deux est recyclé en France, alors que 90 % des Français considèrent que c'est le matériau le plus simple à trier. Pour inciter la population à davantage trier, la presse écrite, en partenariat avec Ecofolio, l'organisme chargé du tri, de la collecte et du recyclage des papiers, va mener une campagne sur trois ans. L'objectif est d'atteindre un taux de recyclage des vieux papiers de 55 % en 2016. Le site recyclons-les-papiers.fr propose au lecteur des façons concrètes de participer.

Le droit de pétition européenne ne s'use que si...

Gaël Drillon, « citoyen lambda », a lancé, avec le simple soutien d'une association locale, une initiative citoyenne européenne visant à l'interdiction de l'incinération des déchets. Récit d'une aventure en cours.

Fabien Ginisty

Si vous êtes en âge de voter, savez-vous que vous pouvez lancer une pétition, et peut-être contraindre la Commission européenne à prendre position sur tel ou tel sujet, l'incitant à agir ? La procédure se nomme Initiative citoyenne européenne. Tout Européen peut donc signer ces « super pétitions », mais surtout, en être l'auteur.

Par militantisme, mais aussi « pour expérimenter le mécanisme », Gaël Drillon s'est lancé dans l'aventure. Le trentenaire n'est pas élu, ou expert, ou responsable d'une grande ONG. C'est un cadre de la Sécu, habitant en banlieue de Clermont-Ferrand avec femme et jeunes enfants. Un « citoyen lambda », sensible au mouvement des Indignés. Engagé dans la politique locale par le biais d'une association luttant contre la mise en place d'un incinérateur, il décide de porter la problématique à l'échelon européen et dépose en avril 2012 une Initiative citoyenne européenne (ICE) « pour une gestion responsable des déchets, contre les incinérateurs ». Mi-août, à deux mois et demi de la fin du délai de collecte du million de signatures, l'Initiative avait recueilli pile... 450 soutiens. Pas de quoi démotiver Gaël Drillon : « On va aller au bout. Notre objectif est de parler de la problématique des déchets. Pas d'atteindre le million. »



L'AMI DE L'AMI SLOVAQUE

L'aventure a commencé début 2011 : « J'ai rédigé une première trame que j'ai fait relire aux collectifs locaux contre l'incinération. Puis j'ai peaufiné le texte. » L'année est ensuite consacrée à la constitution du « comité des citoyens », composé obligatoirement de 7 personnes de nationalités différentes (lire ci-dessous). « Avec les membres de l'association, on a fait marcher nos réseaux personnels et familiaux. » Gaël passe alors ses soirées à expliquer sa démarche, par mail et par téléphone, à « l'ami de l'ami » slovaque, espagnol, polonais... « Google traduction, ça marche très bien ! » Le comité enfin constitué, l'ICE est déposée puis jugée recevable le 1er novembre 2012. La campagne de recueil des signatures peut enfin commencer ? Pas tout à fait : « La Commission européenne met à disposition un

système de collecte des signatures sécurisé sur internet. Avant de le mettre en service, il a fallu que je sécurise mes équipements personnels, que j'installe des détecteurs d'incendie chez moi par exemple, ou encore que je signe des contrats de plus de 200 pages ! La lourdeur du système est trop handicapante pour quelqu'un qui travaille. » L'outil de collecte internet, en complément des formulaires papier, est finalement mis en service en mai 2013. Il reste alors six mois pour recueillir le million de signatures. Gaël Drillon contacte toutes les télé, les radios, la presse...

SILENCE MÉDIATIQUE

« Le seul article concernant notre démarche est paru dans un magazine juridique ! » déplore-t-il. Il contacte alors les élus locaux, les députés européens, mais aussi les grandes or-

ganisations environnementales pour qu'ils relaient son initiative auprès des médias : pas plus de réponse. « C'est un peu rageant » concède-t-il : « Ce qu'on demande, c'est qu'ils nous aident à médiatiser le projet, mais aussi qu'ils encouragent ce type de démarche démocratique. »

Malgré les difficultés rencontrées et le faible nombre de signatures recueillies (dû aussi aux problèmes posés par la traduction du texte), Gaël Drillon défend toujours le mécanisme de l'ICE : « C'est une des rares procédures qui oblige le pouvoir à se justifier. Et en plus de la voix des politiques et des lobbies, il y a désormais celle qui vient directement des citoyens. » Encore faut-il que les médias tendent l'oreille ? Gaël Drillon s'apprête à passer les deux mois qui restent avant la clôture du délai de collecte des signatures à communiquer sur Facebook.

Mode d'emploi pour lancer ou soutenir une ICE

Un sujet vous tient à cœur et vous voulez le mettre à l'agenda de la politique européenne par le biais d'une Initiative citoyenne européenne (ICE) ? Rédigez un texte suffisamment clair qui « invite » la Commission européenne (le gouvernement européen) à agir, dans un domaine de sa compétence (par exemple l'environnement). Constituez un « comité de citoyens », chargé de déposer le texte devant la Commission. Ce comité doit être composé de sept personnes (dont vous) de nationalités européennes différentes. Déposez votre texte et faites valider la composition du comité des citoyens par la Commission. Vous avez alors un an pour recueillir un million de signatures de soutien, dans au moins sept pays différents, sur papier ou par internet. Si l'objectif est atteint, la Commission devra répondre publiquement et officiellement à l'invitation. Elle devra adopter « une réponse officielle dans laquelle elle présentera éventuellement l'action qu'elle propose en réponse à l'initiative, ainsi que les raisons motivant l'adoption ou non d'une action » indique le site internet dédié à l'ICE. En clair, si elle ne présente pas de proposition de loi (directive ou règlement), elle doit expliquer publiquement pourquoi.

Actuellement, 17 ICE sont en cours de collecte. Seule l'initiative « L'eau et l'assainissement sont un droit humain ! » a recueilli le million de signatures (et les planchers par

pays) nécessaire pour obliger la Commission à se positionner. Parmi les autres ICE en cours, citons celle visant à interdire l'incinération des déchets (voir ci-dessus), celle visant à interdire la vivisection (elle a recueilli 556 000 signatures et a jusqu'au 1^{er} novembre pour atteindre le million) ; celle voulant encourager la mise en place d'un revenu de base inconditionnel ; celle visant à limiter la vitesse en ville à 30 km/h, ou encore celle voulant faire reconnaître les crimes environnementaux. Le site internet de la Commission européenne dédié à l'ICE, très clair, répertorie l'ensemble des projets, et les propose en lien. Il y a un site internet par ICE, qui propose à son tour un lien pour signer la « pétition » de manière sécurisée. La procédure de souscription est très rapide, il suffit de se munir d'une pièce d'identité. Vous n'avez pas internet ? Rapprochez-vous de votre voisin... car ce sont les organisateurs des ICE qui pourront éventuellement vous envoyer un formulaire papier. Et les contacts des organisateurs se trouvent sur internet, à partir du site de la Commission.

Voici le site internet dédié aux ICE : ec.europa.eu/citizens-initiative/public/?lg=fr (en lien sur lagedefaire-lejournal.fr)